



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

# La sécurité humaine et la sécurité commune pour consolider la paix

**Outil à l'intention  
des parlementaires**

# Remerciements

Cet outil a été conçu grâce au dévouement et à la contribution inestimable de centaines de parlementaires, de membres du personnel parlementaire et d'experts fermement résolus à promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune pour la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans le monde.

L'UIP tient également à exprimer ses sincères remerciements et sa profonde gratitude à ses partenaires de l'Académie mondiale des arts et des sciences (AMAS), du Bureau international de la paix (BIP) et de la Fondation des Principes pour la paix (P4P). Leur précieuse contribution, leur aide inestimable et leur collaboration constante à chaque étape ont été déterminantes pour faire de cette publication une réalité.

L'UIP remercie l'Agence suédoise de coopération internationale au développement (ASDI) pour le soutien financier qu'elle a apporté à la réalisation de cette publication.



Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Union interparlementaire (UIP) et des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Cette publication a été rédigée conformément au guide de style éditorial interne de l'UIP et aux conventions retenues par cette dernière en matière d'appellations.

ISBN: 978-92-9142-900-4 (UIP)

© Union interparlementaire, 2024

L'UIP encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion du contenu du présent outil. Sauf indication contraire, toute partie de la présente publication peut être reproduite à des fins d'utilisation personnelle et non commerciale, à condition que les sources détentrices des droits d'auteur soient dûment mentionnées, qu'aucune modification ne soit effectuée et qu'il ne soit aucunement suggéré que l'UIP approuve les points de vue, les produits ou les services de l'utilisateur.

Pour informer l'Union interparlementaire de l'utilisation du contenu de la publication ou demander une autorisation afin de le reproduire dans son intégralité ou de le traduire dans d'autres langues, veuillez écrire à l'adresse suivante : [press@ipu.org](mailto:press@ipu.org).

Traducteur : Stéphane Cabre

Maquette et mise en page : René Berzia, Inkdrop

# Sommaire

<b>Remerciements</b>	<b>2</b>
<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>La sécurité humaine</b>	<b>7</b>
<b>La sécurité commune</b>	<b>10</b>
<b>Comment les parlementaires peuvent instaurer la paix</b>	<b>13</b>
1. Légiférer	13
2. Tenir les gouvernements responsables	15
3. Consacrer des fonds à la sécurité humaine et à la sécurité commune	16
4. Comprendre et représenter les besoins des citoyens	17
5. Promouvoir la diplomatie parlementaire et favoriser le dialogue	18
<b>Dix exemples de réussite</b>	<b>20</b>
<b>Mesures recommandées en faveur de la prévention des conflits, de la sécurité et de la paix</b>	<b>23</b>

# Avant-propos

Au fil des mois, notre monde devient plus violent et plus dangereux. Après un déclin dans les années 1990 et au début des années 2000, le nombre de conflits dans le monde a augmenté et aucune région n'est épargnée. Ces conflits impliquent le plus souvent plusieurs parties et sont de plus en plus attisés par des activités criminelles transnationales. Certains durent depuis des décennies et d'autres n'ont pas été résolus par la communauté internationale. Leur coût est pourtant énorme, et ce sont généralement les civils qui paient le plus lourd tribut.

L'avenir n'est guère encourageant. La désinformation, les réseaux sociaux et l'intelligence artificielle (IA) répandent la haine, la division et la méfiance. Les armes contrôlées par l'IA permettent de tuer plus facilement que jamais, tandis que les cyberattaques contre des infrastructures critiques font également des ravages. Entre-temps, le processus de désarmement nucléaire s'est brusquement arrêté et les tensions mondiales détournent l'attention de nos dirigeants des défis urgents – et parfois existentiels – auxquels nous sommes confrontés : les changements climatiques, les pandémies, la famine et bien plus encore. Nous avons besoin d'une collaboration multilatérale pour relever et résoudre ces défis. Mais les conflits nous entraînent dans la direction opposée.

Deux approches spécifiques offrent de nouvelles possibilités pour redresser la barre. La première est la sécurité humaine, qui consiste à interagir avec les populations et à les représenter, et implique une législation adaptée au contexte et fondée sur un certain nombre de dimensions liées au bien-être individuel. La seconde est la sécurité commune, qui transpose les principes de la sécurité humaine à une plus grande échelle et consacre l'idée que le dialogue, le multilatéralisme et la collaboration sont essentiels à toute tentative de résolution d'un problème.

Ces deux approches reposent sur deux idées élémentaires : premièrement, la sécurité va au-delà de l'absence de conflit tout en étant plus complexe et, deuxièmement, la sécurité d'un pays est accrue lorsque ses voisins se sentent également en sécurité. Ces concepts ont été renforcés et perfectionnés au cours des quelque 30 dernières années et, comme en témoignent les exemples recensés dans des pays allant du Costa Rica à la Mongolie et du Nigéria au Vanuatu, nous avons désormais suffisamment d'expérience pour démontrer que l'application des principes de la sécurité humaine et de la sécurité commune apporte des avantages tangibles en matière de paix et de sécurité.

Ces deux approches représentent un changement de paradigme, mais elles sont toutes deux fondées sur des réalités concrètes et sur la compassion à l'égard de la condition humaine.

Mais quel est le rapport entre la sécurité humaine et la sécurité commune, d'une part, et les parlementaires, d'autre part ? Et comment les appliquer ?

Pour les parlementaires, qui ont l'ambition de satisfaire les citoyens qu'ils représentent, il n'y a pas d'objectif plus important que la paix et la sécurité, facteurs essentiels du développement durable et des droits de l'homme.

Élaboré par l'Union interparlementaire (UIP), cet outil présente les instruments dont les parlementaires peuvent se servir pour promouvoir et mettre en œuvre les principes de la sécurité humaine et de la sécurité commune. Il fournit des orientations essentielles aux parlementaires qui cherchent à façonner l'approche de leur pays en matière de sécurité.

Rien de tout cela n'est nouveau, bien sûr. Cet outil rassemble et synthétise des décennies de travail effectué par d'autres, notamment des partenaires clés tels que le Bureau international de la paix (BIP) et l'Académie mondiale des arts et des sciences (AMAS). Je les remercie pour leurs réflexions et leur sagesse, et j'espère que nos lecteurs – et les citoyens qu'ils représentent – bénéficieront des mesures décrites dans les pages suivantes.



Martin Chungong  
Secrétaire général  
Union interparlementaire

### **Encadré 1 : La sécurité humaine et la sécurité commune à l'UIP**

L'UIP a adopté une approche de la sécurité humaine depuis au moins mars 2018, lorsque la résolution intitulée *La pérennisation de la paix pour parvenir au développement durable* a été adoptée à l'unanimité lors de la 138<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Genève (Suisse). Cette résolution souligne le lien entre la paix et la sécurité, le développement et les droits de l'homme. Elle précise également que l'instauration de la paix et de la sécurité se définit non seulement par l'absence de guerre, mais également par la liberté de vivre à l'abri de la peur et du besoin. Le combat pour la paix est donc complexe et multidimensionnel.

Quatre ans plus tard, en mars 2022, une autre résolution intitulée *Repenser et redéfinir les procédés d'élaboration des processus de paix en vue de favoriser une paix durable*, a été adoptée lors de la 144<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP qui s'est tenue à Nusa Dua (Indonésie). Cette résolution souligne que les efforts fructueux visant à instaurer la paix et la sécurité tendent à inclure les personnes les plus touchées par les conflits et à leur donner les moyens d'agir en tant qu'artisans de la paix. Elle élargit par ailleurs la conception traditionnelle du conflit, reconnaissant que l'insécurité peut avoir plusieurs origines et que les communautés sont toujours les premières à ressentir. Les mécanismes d'alerte précoce jouent un rôle clé pour recueillir les plaintes et amorcer une médiation, tandis que l'inclusion, les droits de l'homme et la protection des communautés marginalisées sont essentiels pour assurer une paix durable. La résolution a également chargé l'UIP d'élaborer le présent outil afin d'aider les parlementaires à prévenir les conflits.

# La sécurité humaine

## Encadré 2 : Les sept dimensions (et plus) de la sécurité humaine

Lorsque le concept de sécurité humaine a été initialement développé, il comprenait sept dimensions. Depuis, la sécurité technologique a été ajoutée à la liste, ce qui met en lumière l'adaptabilité de cette approche. En 2022 et 2024, par exemple, l'UIP a adopté des résolutions sur la cybercriminalité et les armes autonomes, qui relèvent toutes deux de la sécurité humaine et de la sécurité commune.

1. **Sécurité économique** : elle garantit l'accès aux revenus, aux opportunités d'emploi et aux ressources tout en réduisant les disparités de revenus et en favorisant une répartition équitable des richesses.
  2. **Sécurité alimentaire** : elle garantit la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation d'aliments nutritifs provenant de diverses sources, en encourageant les pratiques agricoles durables.
  3. **Sécurité sanitaire** : elle fournit un accès aux services de santé essentiels, promeut la sensibilisation à la santé publique et anticipe la prévalence des maladies et des pandémies.
  4. **Sécurité de l'environnement** : elle préserve les ressources naturelles, contribue au développement durable et atténue la dégradation de l'environnement et les effets des changements climatiques.
  5. **Sécurité personnelle** : elle protège les individus contre la violence, la criminalité et la maltraitance, favorise une culture de respect des droits de l'homme et promeut la cohésion sociale.
  6. **Sécurité de la communauté** : elle renforce les liens sociaux, soutient les institutions locales et nourrit un sentiment d'appartenance et d'identité au sein de communautés diverses.
  7. **Sécurité politique** : elle défend les principes démocratiques, assure une gouvernance efficace et promeut la transparence, la responsabilité et la participation aux processus décisionnels.
- + **Sécurité technologique** : elle garantit une utilisation sûre et éthique des technologies en protégeant contre les cybermenaces, en favorisant un accès équitable aux technologies et en encourageant l'innovation durable grâce à une réglementation solide et à la coopération internationale.



Pour bon nombre de personnes, le terme « sécurité » rime avec hautes clôtures, armes à feu, maintien de l'ordre et soldats. Il implique la défense, sous l'égide de l'État, de la souveraineté et des frontières d'un pays contre les menaces militaires extérieures. Sur le plan intérieur, il évoque la surveillance et, parfois, le recours à la force contre les citoyens d'un pays.

L'approche de la sécurité humaine va au-delà de cette définition, étant donné que nombre de menaces pour la vie et les moyens de subsistance des civils – telles que la faim, la maladie, la pauvreté et la pollution – dépassent le cadre des interventions militaires. Elle aborde de manière plus large et plus multidimensionnelle la survie humaine, en s'attaquant aux causes profondes de l'insécurité. L'approche de la sécurité humaine vise à prévenir les conflits en s'attaquant aux problèmes fondamentaux avant qu'ils ne s'aggravent. Lorsque les gens peuvent s'épanouir dans leur environnement, il y a en effet moins de conflits à résoudre.

*Le Rapport sur le développement humain de 1994*, publié par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est souvent considéré comme le point de départ d'une meilleure compréhension de l'approche de la sécurité humaine. Le concept est depuis lors largement reconnu, notamment grâce à :

- la *Déclaration du Millénaire des Nations Unies* (2000), qui souligne l'importance de la sécurité humaine pour le développement durable et la paix internationale,
- la résolution intitulée *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* (2015), dont le principe fondamental – « ne laisser personne de côté » – vise à s'assurer que les efforts de développement atteignent les personnes les plus exposées au risque d'insécurité,
- la *Sécurité humaine*, un rapport du Secrétaire général de l'ONU (janvier 2024), qui permet de mieux comprendre comment faire face aux crises complexes d'aujourd'hui, notamment les efforts déployés pour accélérer les progrès vers les objectifs de développement durable (ODD).



La pandémie de COVID-19, qui a tué près de 15 millions de personnes en deux ans, a également réduit à néant certains acquis déjà obtenus en matière de développement. Cela montre comment le développement peut à la fois être complexe et fragile, et souligne à quel point la sécurité – et l’insécurité – peuvent revêtir des formes diverses. Les changements climatiques mettent également en lumière la nécessité d’envisager différentes formes de sécurité, car ils constituent une menace existentielle pour les individus comme pour les pays.

L’approche de la sécurité humaine reconnaît que, si l’État demeure le principal garant de la sécurité, les approches traditionnelles ne suffisent pas à assurer le bien-être humain. La sécurité peut être appréhendée de manières différentes à des moments différents. Elle est largement liée au contexte, et des approches spécifiques s’imposent pour y parvenir. Le Fonds fiduciaire des Nations Unies pour la sécurité humaine propose la méthodologie suivante :

- 1. Analyser la situation** : identifier les risques multidimensionnels et leur impact sur les individus et les institutions. Découvrir les causes premières et élaborer des stratégies appropriées.
- 2. Recenser les besoins, les vulnérabilités et les capacités** : hiérarchiser les besoins afin de garantir des interventions efficaces et ciblées.
- 3. Élaborer des stratégies visant à promouvoir la sécurité humaine** : élaborer des plans cohérents pour protéger et autonomiser les populations vulnérables.
- 4. Impliquer les acteurs concernés** : inclure différents partenaires dans le processus décisionnel pour s’assurer que les solutions sont globales et efficaces.
- 5. Évaluer l’impact sur la sécurité humaine** : évaluer l’efficacité des politiques et des interventions en examinant les progrès tangibles dans la vie des populations concernées.

L’approche de la sécurité humaine s’aligne sur le mandat des parlementaires, qui est de représenter les personnes qui les ont élus. Elle permet aux parlementaires de prendre conscience que leurs électeurs sont confrontés à toute une série de défis et de réagir plus efficacement en proposant des solutions globales adaptées au contexte. Lorsque les parlementaires écoutent – et comprennent – les citoyens qu’ils représentent, ils sont mieux à même d’identifier les foyers d’insécurité avant qu’ils ne dégénèrent en conflit.

# La sécurité commune

## Encadré 3 : Les six principes de la sécurité commune

Le rapport intitulé *Sécurité commune 2022 : pour notre avenir commun*, publié par le Centre international Olof Palme, le BIP et la Confédération syndicale internationale (CSI), énonce les six principes de sécurité commune suivants :

1. Toutes les personnes ont droit à la sécurité humaine : être à l'abri de la peur et à l'abri du besoin.
2. L'instauration de la confiance entre les nations et les peuples est une condition fondamentale pour une existence humaine pacifique et durable.
3. Il ne peut y avoir de sécurité commune sans désarmement nucléaire, sans fortes limitations des armes conventionnelles et sans réduction des dépenses militaires.
4. La coopération mondiale et régionale, le multilatéralisme et l'état de droit sont essentiels pour relever de nombreux défis mondiaux.
5. Le dialogue, la prévention des conflits et les mesures de confiance doivent remplacer l'agression et la force militaire comme moyen de résoudre les différends.
6. L'amélioration de la réglementation, le droit international et la gouvernance responsable doivent également être étendus et s'appliquer aux nouvelles technologies militaires, notamment dans le domaine du cyberspace, de l'espace extra-atmosphérique et de l'« intelligence artificielle ».



La seconde approche – la sécurité commune – met en évidence les domaines dans lesquels les décideurs peuvent réduire les tensions internes et internationales. Elle concerne ainsi davantage la diplomatie et revêt généralement une dimension plus internationale que la sécurité humaine. Elle repose sur l'idée selon laquelle nos sécurités nationales sont liées et que nous avons tous intérêt à œuvrer de concert afin d'optimiser notre sécurité collective. En d'autres termes, la sécurité nationale et la sécurité commune ne sont pas inconciliables.

Lorsqu'un pays considère la sécurité comme un sujet conflictuel – en levant de puissantes armées et en accélérant ses technologies destructrices plus rapidement que ses concurrents – sa sécurité devient instable et précaire. La méfiance peut provoquer des erreurs de jugement. La suspicion peut inciter à des actions préventives.

En revanche, les États optimisent leur propre sécurité lorsqu'ils conviennent d'adopter une approche commune en matière de sécurité. Ils réduisent de ce fait la taille de leurs forces armées, réorientent leurs dépenses en faveur de la sécurité humaine et s'engagent dans un dialogue visant à instaurer la confiance et la transparence.

La notion de « sécurité commune » a pour la première fois été utilisée en 1982 – au plus fort de la guerre froide – par la Commission indépendante sur les questions de désarmement et de sécurité, présidée par Olof Palme, ancien Premier ministre suédois, et communément appelée « Commission Palme ». Elle a introduit l'idée selon laquelle les nations et les populations ne peuvent être vraiment en sécurité que si leurs homologues se sentent également en sécurité. Les documents notables sur la sécurité commune sont les suivants :

- le rapport de la Commission Palme de 1982 intitulé *Common Security: A Blueprint for Survival (Sécurité commune : un programme de survie)*, qui a introduit et décrit le concept de sécurité commune,
- le rapport *Sécurité commune 2022 : pour notre avenir commun*, qui s'appuie sur les travaux de la Commission Palme et formule des recommandations pour l'avenir ; celui-ci définit six piliers pour la sécurité commune et souligne que « notre monde est en danger, mais ensemble nous pouvons construire notre sécurité commune ».

La capacité des parlements à influencer sur les questions liées à la sécurité varie considérablement d'un pays à l'autre. Ils peuvent toutefois prendre un certain nombre de mesures concrètes afin de renforcer l'application du concept de sécurité commune. Quelques exemples sont donnés ci-après :

- **Soutenir la sécurité humaine au niveau national :**
  - Privilégier le financement des services publics aux dépenses militaires.
  - Soutenir les textes législatifs qui restreignent la production, le commerce et l'utilisation des armes.
  - Fournir des soins de santé adaptés, une éducation et des logements pour répondre aux besoins humains fondamentaux des citoyens et leur permettre de vivre à l'abri du besoin.
- **Respecter et développer le droit international :**
  - Garantir le respect des droits de l'homme, de l'environnement et de la protection humanitaire par le biais de mesures et d'un contrôle législatifs.
  - Soutenir les lois relatives aux technologies militaires émergentes telles que la cyberguerre, les armes spatiales et les systèmes d'armes autonomes.

- **Demander aux gouvernements de rendre compte** de leur action en faveur du respect des normes internationales, notamment la non-agression, le respect de la souveraineté, les règles d’engagement, la protection des civils et les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels.
- **Renforcer la sécurité commune et la confiance, et réduire les tensions :**
  - Prendre part à des forums multilatéraux et à des missions diplomatiques régionales.
  - Promouvoir la diplomatie, l’engagement constructif et l’ensemble des traités qui renforcent la confiance avec les autres pays.
  - Reconnaître que les traités de désarmement contribuent à apaiser les tensions internationales.
- **Promouvoir la résolution et la prévention des conflits** en créant des comités et des commissions parlementaires dédiés, et en procédant à des évaluations et des analyses d’alerte précoce.

#### **Encadré 4 : Le lac Tchad à travers le prisme de la sécurité humaine et de la sécurité commune**

Une approche de la sécurité commune peut également promouvoir la sécurité humaine. La coopération internationale sera nécessaire, voire suffisante, pour faire face aux menaces complexes et transfrontalières telles que le terrorisme, les pandémies, la criminalité transnationale et les changements climatiques.

Le lac Tchad offre un exemple immédiat et très concret des liens entre la sécurité humaine et la sécurité commune. Des millions de personnes dépendaient autrefois du lac pour la pêche, l’agriculture et l’eau. Cependant, la superficie du lac s’est réduite ces dernières années, en partie sous l’effet de l’agriculture et des faibles précipitations, ce qui a entraîné une crise régionale. La précarité économique qui en résulte a intensifié la compétitivité entre les collectivités, contraint de nombreuses personnes à migrer et contribué à l’effondrement des valeurs traditionnelles. Les conflits dans la région se sont généralisés, tandis que des acteurs non étatiques violents, tels que Boko Haram, ont exploité les vulnérabilités des populations locales.

Les quatre pays riverains du lac Tchad – le Cameroun, le Niger, le Nigéria et le Tchad – sont en quête de solutions pour mieux gérer le lac, notamment en collaborant sur les ressources en eau, la préservation de l’environnement et le développement durable de manière plus générale. L’absence de sécurité humaine dans une région ayant des répercussions sur la paix et la sécurité dans d’autres parties de cette région, les quatre pays collaborent également à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix, notamment par l’intermédiaire de la Force multinationale mixte.

# Comment les parlementaires peuvent instaurer la paix

Les parlementaires peuvent délibérément et sciemment exercer leurs fonctions parlementaires pour promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune et, par conséquent, œuvrer en faveur de la paix. Bien que chaque parlement soit unique, la plupart sont dotés de fonctions distinctes et reconnaissables : les fonctions législative, de contrôle, budgétaire et de représentation. De plus en plus, les parlements exercent également une cinquième fonction : la diplomatie parlementaire.

Les parlementaires peuvent exercer chacune de ces cinq fonctions afin de soutenir les initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

## 1. Légiférer



Les parlements élaborent et adoptent les lois nationales. Pour les parlementaires, cette fonction est l'occasion de débattre des mesures législatives et de les modifier de manière à promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune. Ils peuvent ainsi édifier un cadre juridique qui favorise une culture de la paix grâce à des lois qui, par exemple, interdisent l'utilisation de mines terrestres, réglementent le commerce des armes, établissent des protocoles pour la résolution pacifique des conflits et, plus généralement, favorisent les droits de l'homme et la justice sociale. Les parlementaires ratifient également les traités internationaux qui visent à promouvoir la non-agression et le désarmement.

Dans le cadre de leur fonction législative, les parlementaires peuvent utiliser les outils suivants pour promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune :

- **Adopter des approches de sécurité humaine et de sécurité commune dans le cadre de l'élaboration et de la modification des textes législatifs** : promouvoir une culture de la sécurité humaine requiert une mise en œuvre délibérée et ciblée. Les parlementaires peuvent veiller à ce que la législation vise explicitement à améliorer la vie des citoyens ordinaires et donne la priorité à leur bien-être et à leur protection.

L'accent mis sur la sécurité humaine et la sécurité commune peut également être un moyen de créer des coalitions au-delà des divisions traditionnelles entre la droite et la gauche. S'il est possible aux parlementaires de présenter des propositions de loi d'initiative parlementaire, ils contribuent principalement en amendant les projets de loi et les lois existantes.

- **Réaliser des études d'impact préalables** : les études d'impact examinent les conséquences probables d'une loi donnée et identifient l'impact qu'elle pourrait avoir sur les sept dimensions (et plus) de la sécurité humaine (économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire, politique et technologique). Des mesures efficaces peuvent alors être prises afin d'optimiser les effets positifs de la loi en question tout en réduisant au minimum les effets négatifs. Ces analyses contribuent à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes, transparentes et efficaces.
- **Transposer les accords internationaux dans le droit national** : les traités et autres accords internationaux peuvent avoir un impact majeur sur la vie quotidienne des citoyens. Les parlementaires sont impliqués dans ces textes à trois étapes clés : la ratification, l'introduction de textes annexes et leur mise en œuvre. À chaque étape, les parlementaires ont la possibilité de définir les modalités d'application du traité ou de l'accord par leur pays, pour qu'il réponde au mieux aux besoins de sécurité humaine et de sécurité commune des citoyens qu'ils représentent.

## 2. Tenir les gouvernements responsables



Les parlementaires amènent les gouvernements à rendre des comptes, en scrutant les actions et les politiques de l'exécutif pour garantir la transparence et le respect de l'état de droit. Ils questionnent les ministres, débattent des politiques et examinent les comptes publics ou les rapports d'audit. Cette fonction, qui s'étend à la défense et aux affaires étrangères, offre aux parlementaires une occasion supplémentaire de demander des comptes aux gouvernements sur la mise en œuvre des approches de sécurité humaine et de sécurité commune.

Afin de remplir leur fonction de contrôle, les parlementaires peuvent utiliser les outils suivants pour promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune :

- **Poser des questions au gouvernement** : les parlementaires interpellent leur gouvernement en séance plénière, de vive voix ou par écrit. Ces questions obligent le gouvernement à clarifier ou à commenter ses politiques. Des réponses insatisfaisantes peuvent conduire à des discussions plus approfondies, voire à une motion de censure. Pour que le contrôle soit efficace, les parlementaires doivent être bien informés des politiques gouvernementales et de leur mise en œuvre.
- **Procéder à des évaluations rétrospectives** : ces évaluations, qui impliquent l'examen des rapports d'activité, le dialogue avec les parties prenantes et des visites sur le terrain, permettent aux parlementaires de comprendre l'impact des politiques et des programmes sur la sécurité humaine et la sécurité commune, et de vérifier que les décisions du gouvernement conduisent à des améliorations tangibles.
- **Soutenir les processus de l'ONU** : les Nations Unies jouent souvent un rôle de premier plan dans la promotion de la sécurité humaine et de la sécurité commune par des processus tels que le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et l'Examen périodique universel. Les parlementaires peuvent soutenir ces processus en exhortant leur gouvernement à s'impliquer, par exemple en signant une déclaration, en mettant en œuvre un traité ou même en intervenant dans les travaux de l'ONU. Ces initiatives permettent d'instaurer la confiance au sein des instances internationales, ce qui contribue également à la paix.

### 3. Consacrer des fonds à la sécurité humaine et à la sécurité commune



La sécurité humaine et la sécurité commune requièrent toutes deux un certain niveau de financement de la part du gouvernement. Puisque les parlementaires passent en revue, modifient et approuvent le budget de l'État, ils peuvent influencer sur les dépenses et veiller à ce que les fonds soient alloués à la sécurité humaine et à la sécurité commune.

Dans le cadre de leur fonction budgétaire, les parlementaires peuvent utiliser les outils suivants pour promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune :

- **Établir le budget de la défense** : les parlementaires contribuent à promouvoir la sécurité commune lorsqu'ils réaffectent les dépenses consacrées à la défense à la diplomatie, à la consolidation de la paix et à l'aide au développement. Cela permet de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité, telles que la pauvreté et les inégalités.
- **Analyser le budget national** : dans la plupart des pays, les parlementaires analysent, s'opposent à des éléments du budget national et les approuvent avant que celui-ci ne soit adopté. Ils peuvent exercer ce pouvoir pour veiller à ce que le budget protège et contribue à renforcer la sécurité humaine.
- **Faire réaliser des audits nationaux** : les parlementaires peuvent faire réaliser des audits afin de déterminer si les ministères ont utilisé les fonds publics de manière appropriée et tiré le meilleur profit des ressources disponibles conformément aux intentions initiales, pour ainsi aider à renforcer la transparence et la confiance.



## 4. Comprendre et représenter les besoins des citoyens



Les parlementaires défendent les intérêts et les besoins des citoyens. Ils représentent l'ensemble des habitants de leur circonscription, et pas seulement ceux qui ont voté pour eux. Ils appréhendent les espoirs et les craintes de leurs concitoyens et utilisent ces informations pour promouvoir des politiques qui profitent à leur circonscription. Ils facilitent le dialogue, recherchent le consensus et coopèrent avec de multiples parties prenantes. Ils renforcent ainsi la cohésion sociale et la résilience des collectivités.

Dans le cadre de leur fonction de représentation, les parlementaires peuvent utiliser les outils suivants afin de promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune :

- **Consulter le public** : les parlementaires s'efforcent de comprendre les citoyens et échangent régulièrement avec eux. Lors d'événements publics, ils écoutent également les interventions de représentants de la société civile et d'experts. Ces échanges offrent aux parlementaires cette richesse d'informations et les idées dont ils ont besoin pour remplir leurs fonctions législative et de contrôle, et façonner les politiques publiques. Il s'agit d'un principe fondamental de la démocratie qui contribue à maintenir le lien entre les représentants élus et les citoyens qu'ils représentent. Cette implication aide également le gouvernement à mettre les citoyens à l'abri de la peur, du besoin et de toute humiliation.
- **Représenter les citoyens au parlement** : les parlementaires présentent en commission et en séance plénière les informations et les points de vue qu'ils ont entendus et recueillis sur le terrain. En se faisant l'écho des priorités des citoyens qu'ils représentent, ils contribuent à l'élaboration de lois qui répondent aux besoins de ces derniers.
- **Arbitrer les conflits au sein de la société** : en tant que représentants élus, les parlementaires jouissent d'une certaine influence et d'une certaine autorité, qui leur permettent d'intervenir comme médiateurs en cas de conflits, voire de les prévenir, auprès des populations locales. Ils agissent en tant qu'intermédiaires respectés pour faciliter les discussions ou amener les différentes parties à la table des négociations. Leur compréhension des problèmes locaux leur permet de défendre les intérêts, d'allouer des ressources ou même d'appuyer les mesures législatives en vue de répondre aux doléances des membres de leur collectivité. Ces dernières années, le dialogue interconfessionnel et interculturel est devenu un thème important.

## 5. Promouvoir la diplomatie parlementaire et favoriser le dialogue



Les parlementaires améliorent les relations internationales par le biais d'institutions interparlementaires, de relations bilatérales et de conférences internationales. Ils mettent à profit les réunions afin de promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération. Les parlementaires contribuent également à la médiation des conflits, au partage des bonnes pratiques et au plaidoyer en faveur de la paix.

Dans le cadre de leur fonction de diplomatie parlementaire, les parlementaires peuvent utiliser les outils suivants afin de promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune :

- **Représenter le parlement et les citoyens sur la scène internationale** : les parlementaires représentent leur parlement national et les citoyens dans les instances internationales, les commissions et les groupes de travail, souvent liés aux processus de l'ONU et facilités, entre autres, par l'UIP. Lorsqu'ils participent à ces forums, les parlementaires contribuent à promouvoir la sécurité humaine pour veiller à ce que les engagements mondiaux soient ancrés dans les réalités locales telles que la pauvreté et les changements climatiques.
- **Mobiliser de multiples acteurs** : les parlementaires peuvent travailler à l'échelle internationale en collaboration avec différents acteurs tels que le secteur privé, le monde universitaire et les coalitions mondiales de la société civile. Lorsqu'ils collaborent avec ces groupes, les parlementaires favorisent une approche globale et collaborative de la sécurité humaine et de la sécurité commune. Ils sont par exemple en droit d'exiger que les pratiques commerciales s'alignent sur les principes de la sécurité humaine et veillent à ce que le multilatéralisme inclue la voix des populations locales.
- **Participer à des réseaux parlementaires** : les parlementaires peuvent collaborer avec leurs homologues de différents partis et régions afin de promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune, notamment en établissant des réseaux pour partager des informations, des expériences et des bonnes pratiques, et en élaborant des initiatives communes. Une visibilité et une légitimité accrues de la sécurité humaine et de la sécurité commune contribuent ainsi à relever les défis mondiaux et locaux.

### **Encadré 5 : Questions pour évaluer l'intégration de la sécurité humaine et de la sécurité commune dans les processus parlementaires**

1. Les parlementaires passent-ils régulièrement en revue leurs activités politiques, mesures législatives, accords ou autres projets à travers le prisme de la sécurité humaine et de la sécurité commune ?
2. Le processus législatif prévoit-il la participation du public et l'engagement des collectivités, y compris des groupes vulnérables et marginalisés ?
3. La législation énonce-t-elle des dispositions relatives au suivi, à l'évaluation et à l'amélioration continus afin de promouvoir une mise en œuvre transparente et responsable ?
4. Le processus d'allocation budgétaire reflète-t-il les priorités des citoyens de manière à promouvoir la sécurité humaine et la sécurité commune ?
5. Le processus budgétaire permet-il de réduire les dépenses militaires ? Permet-il de réaffecter les dividendes de la paix à des programmes sociaux visant à réduire les inégalités et à encourager la justice sociale ?
6. Le processus budgétaire garantit-il que les richesses issues des ressources naturelles du pays profitent à l'ensemble de la société ?
7. Le contrôle parlementaire favorise-t-il l'inclusion sociale et répond-il aux doléances des groupes marginalisés ?
8. Le contrôle parlementaire garantit-il que la voix du peuple soit entendue et dûment prise en compte dans les processus décisionnels liés à la sécurité ?
9. Les parlementaires débattent-ils activement de la ratification, de la mise en œuvre et du renforcement des traités existants en matière de maîtrise des armements et de non-prolifération ? S'efforcent-ils d'éviter que leur pays ne soit considéré comme le « maillon faible » de l'infrastructure de contrôle des armements de la région ?
10. Les parlementaires encouragent-ils le dialogue et la réconciliation, et y prennent-ils part, afin de renforcer la confiance et la compréhension entre les parties en conflit, tant au niveau national qu'international ?
11. Les débats sur la paix et la sécurité, tant au parlement qu'avec les citoyens, abordent-ils ces thèmes comme étant étroitement liés ?
12. Les parlementaires prônent-ils l'inclusion des connaissances locales et des pratiques traditionnelles dans l'élaboration des politiques et des programmes de sécurité humaine ?
13. Le cadre législatif prévoit-il et régleme-t-il l'impact des technologies émergentes et futures sur la sécurité nationale et internationale ?
14. Le cadre législatif intègre-t-il les principes du multilatéralisme et de la coopération internationale pour relever efficacement les défis mondiaux en matière de sécurité ?
15. Les travaux parlementaires mentionnent-ils régulièrement les objectifs et indicateurs énoncés dans les ODD ?

# Dix exemples de réussite

1. En 2016, le Parlement de l'**Afrique du Sud** a pris une mesure importante destinée à promouvoir la sécurité humaine en lançant une initiative multipartite pour lutter contre la faim. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre d'un engagement plus large en faveur des ODD visant à atteindre la faim zéro d'ici 2030. Les parlementaires ont joué un rôle essentiel dans ce processus en débattant de problèmes cruciaux et en réglant les détails, et leur approche multipartite a permis de recueillir un éventail diversifié de points de vue. Cette approche a par ailleurs souligné l'importance de l'unité. Abordant une question essentielle pour tant de personnes, l'initiative a contribué à instaurer la confiance et à promouvoir la paix et la sécurité dans l'ensemble du pays.
2. La **Station spatiale internationale** (ISS) est un laboratoire de recherche en orbite de la taille d'un terrain de football, dont le coût s'élève à 100 milliards d'USD. Lancée en 1998, elle est sans doute l'un des exemples les plus connus de collaboration mondiale impliquant 5 agences spatiales et 15 pays, dont le Canada, le Japon, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie. Cette collaboration favorise la sécurité commune dans une nouvelle ère potentiellement dangereuse. En janvier 2024, la NASA et la Fédération de Russie sont convenues de continuer à emmener des astronautes américains et des cosmonautes russes à bord des vaisseaux spatiaux de l'autre partie.
3. Le **Vanuatu**, pays du Pacifique, est confronté à une série de menaces existentielles liées à l'élévation du niveau des mers, à l'acidification des océans et aux catastrophes naturelles. Il est véritablement en première ligne de la crise climatique mondiale, qui représente une menace plus immédiate pour la sécurité du pays que tout autre problème. En 2020, le Vanuatu a adopté une stratégie de sécurité nationale reposant sur dix piliers, tels que la résilience aux risques climatiques et aux catastrophes, la sécurité humaine et la bonne gouvernance. Cette approche globale de la sécurité tient compte de la réalité des menaces qui pèsent sur le pays et vont au-delà des concepts traditionnels.

4. La sécurité humaine est devenue une composante essentielle de la politique étrangère du **Japon** peu après la publication du rapport du PNUD de 1994 dans lequel le concept a été proposé pour la première fois. Depuis lors, le Japon a utilisé son aide publique au développement pour promouvoir cette cause, notamment par le biais du Fonds fiduciaire pour la sécurité humaine, qui associe la sécurité humaine à la paix et à la stabilité. En encourageant le développement inclusif et la résilience, le Japon a pour ambition de créer un environnement mondial plus sûr et plus équitable. Depuis 1947, le Japon s'est doté d'une constitution pacifiste qui reflète son engagement en faveur de la paix et de la coopération internationale.
5. En 2014, le **Nigéria** a adopté une nouvelle stratégie de sécurité nationale qui reflète un changement de paradigme majeur. Celle-ci précise que si de nombreux pays assimilaient autrefois la sécurité du régime à la sécurité nationale, la priorité porte désormais sur des situations de la vie quotidienne telles que le logement, le transport, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté, l'emploi et l'environnement. Plus précisément, la stratégie indique que « si l'on ne répond pas de manière adéquate aux besoins des citoyens ordinaires, il sera difficile de s'appuyer sur le pouvoir de l'État ou sur les forces armées, car les citoyens, dans tous les cas, sont au cœur de toute stratégie de sécurité ».
6. Au début des années 1990, nombre d'observateurs pensaient qu'il était peu probable que la **Mongolie** se lance dans une transition démocratique après sept décennies de domination par l'Union soviétique. Toutefois, l'accent mis par le pays sur la sécurité humaine – inscrite dans la Constitution de 1992 – a donné une nouvelle orientation et a contribué à garantir un changement pacifique. Le Concept de sécurité nationale de la Mongolie reconnaît que « la sécurité nationale sera atteinte lorsque les relations entre l'État, la société et la sécurité civile seront assurées ». Cette approche a permis à la Mongolie de tripler son produit intérieur brut par habitant et de protéger la sécurité de ses plus de 3 millions d'habitants.
7. À la fin des années 1980, les préoccupations croissantes concernant les conséquences humanitaires des armes à laser aveuglantes ont attiré l'attention de la communauté internationale. Pour y répondre, en 1995, les nations du monde ont adopté le **Protocole IV de la Convention sur certaines armes classiques**.

Ce protocole interdit de manière préventive l'utilisation et le transfert d'armes à laser spécifiquement conçues pour provoquer une cécité permanente quand la vision est non améliorée. L'adoption du Protocole IV a mis un terme au développement d'armes à laser aveuglantes en Chine et aux États-Unis et a garanti que de telles armes ne seraient pas utilisées dans le cadre d'un conflit.

8. Le **Costa Rica** a aboli son armée en 1948 après une guerre civile brève mais intense. Cette décision reflétait le désir de stabilité du pays, l'élaboration d'une nouvelle constitution et un leadership visionnaire. Le nouveau président, José Figueres Ferrer, a annoncé la décision en décembre dans la caserne de Bellavista, devenue plus tard le Musée national du Costa Rica. Désormais, ce pays d'Amérique centrale entretient une démocratie stable et pacifique depuis plus de sept décennies. Il se distingue par ses niveaux élevés de santé et d'éducation, ainsi que sa richesse environnementale.
9. Le **Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE)** compte aujourd'hui 187 signataires et a été ratifié par 178 États. Il constitue un pilier important de l'architecture de sécurité commune mondiale. Il interdit toutes les explosions nucléaires et comprend un régime de vérification efficace. Par exemple, les États membres reçoivent des informations détaillées sur les essais nucléaires déclarés effectués par la République populaire démocratique de Corée dans un délai de deux heures seulement, ce qui contribue à instaurer une confiance vitale. Le système de contrôle qui l'accompagne – notamment les capteurs sismiques – permet également d'accélérer les alertes publiques aux tsunamis et peut aider à identifier les accidents nucléaires. Le TICE est un exemple convaincant de collaboration internationale qui profite à l'ensemble des habitants de la planète.
10. Berceau du microcrédit, le **Bangladesh** a souligné son engagement en faveur de la sécurité humaine. Ces microcrédits – de quelques dollars seulement – permettent aux personnes à faible revenu (principalement des femmes) d'échapper au cercle vicieux de la pauvreté. Ils soutiennent les activités génératrices de revenus et aident les bénéficiaires à accumuler des actifs tels que du bétail, des équipements et des logements. Ces actifs et cette épargne contribuent par ailleurs à renforcer la résilience aux chocs. Selon l'Autorité de régulation du microcrédit du pays, le Bangladesh comptait en 2020 quelque 30 millions d'emprunteurs de microcrédit actifs.

# Mesures recommandées en faveur de la prévention des conflits, de la sécurité et de la paix

## 1. Coopération parlementaire et initiatives communes

Utiliser la diplomatie parlementaire comme moyen d'engager le dialogue avec les parties en conflit, de prôner des solutions pacifiques et de soutenir les initiatives de résolution des conflits :

- ➔ Favoriser les échanges informels et faciliter le dialogue et les efforts de paix conjoints. Instaurer la confiance en gardant les canaux de communication ouverts et en maintenant une collaboration transfrontalière.
- ➔ Légiférer en faveur de la consolidation de la paix et de la résolution des conflits, en mettant l'accent sur le dialogue, la médiation, les solutions pacifiques et la prévention des conflits.
- ➔ Utiliser les plateformes parlementaires pour faciliter les pourparlers de paix, sensibiliser les populations touchées par les conflits et garantir le respect des accords de cessez-le-feu et de paix.

## 2. Coopération internationale et multilatéralisme

Promouvoir la paix et la sécurité en renforçant le multilatéralisme, la coopération mondiale et régionale et les réformes :

- ➔ Plaider en faveur de réformes au sein des organisations internationales, telles que les Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, afin qu'elles soient plus représentatives, plus transparentes et plus efficaces dans le traitement des questions de sécurité et de prévention des conflits.
- ➔ Promouvoir le renforcement du multilatéralisme par le biais du droit international et encourager le développement et le renforcement des cadres régionaux et mondiaux de coopération sur les principaux défis sécuritaires de notre époque.
- ➔ Allouer des fonds aux initiatives multilatérales et aux organisations qui œuvrent en faveur de la paix, de la résolution des conflits, de l'instauration d'un climat de confiance et du développement.

### **3. Transparence, bonne gouvernance et état de droit**

Renforcer la gouvernance afin d'instaurer la confiance, de prévenir la corruption et de garantir une justice équitable pour une paix à long terme et la prévention des conflits :

- ➔ Mettre en place un contrôle rigoureux des budgets et des dépenses du gouvernement. Assurer la transparence et prévenir l'utilisation abusive des fonds publics.
- ➔ Préconiser et promulguer des lois exigeant la transparence du gouvernement, en particulier sur les questions relatives au commerce des armes et aux dépenses de défense. Favoriser la responsabilité et la confiance du public.
- ➔ Élaborer et mettre en œuvre de solides cadres juridiques qui garantissent la justice et les droits de l'homme. Inclure des mécanismes exhaustifs de lutte contre la corruption afin de garantir la bonne gouvernance et l'état de droit.

### **4. Désarmement et réglementation des armes**

Adopter une approche globale du désarmement et l'associer au développement et à la coopération internationale :

- ➔ Promouvoir le désarmement et le contrôle des armes. Plaider en faveur d'une Assemblée générale spéciale des Nations Unies sur le désarmement. Soutenir les traités existants tout en cherchant à en conclure de nouveaux.
- ➔ Renforcer les cadres de contrôle nucléaire, soutenir le TICE et la non-prolifération nucléaire, encourager l'adoption d'une politique de « non-recours en premier aux armes nucléaires » et promouvoir la création de zones exemptes d'arme nucléaire.
- ➔ Préconiser des traités qui réglementent et interdisent les nouvelles technologies ou techniques d'armement, notamment les armes autonomes, les missiles hypersoniques et les cyberattaques sur les systèmes nucléaires.



## 5. Cyberespace et monde numérique

Promouvoir la coopération technologique internationale et les mesures nationales visant à faire face aux cybermenaces, et favoriser une citoyenneté numérique pacifique et responsable :

- ➔ Affecter des ressources à des politiques globales visant à protéger les infrastructures critiques contre les cyberattaques, à faire face à l'évolution des menaces et des vulnérabilités et à mettre en place des mécanismes de réaction rapide.
- ➔ Promouvoir les lois qui intègrent la culture numérique dans les programmes d'enseignement. Soutenir les campagnes de sensibilisation du public à l'utilisation sûre et responsable de l'Internet.
- ➔ Plaider en faveur de normes internationales encourageant un comportement responsable dans le cyberespace. Mener des initiatives en faveur de la coopération internationale en matière de cybercriminalité et favoriser la collaboration entre forces de l'ordre.

## 6. Développement social

Utiliser les ressources générées par le désarmement – les « dividendes de la paix » – afin de lutter contre la pauvreté et les inégalités, qui sont les causes profondes des conflits :

- ➔ Plaider en faveur d'initiatives de « conversion juste » qui transfèrent des ressources d'un usage militaire à un usage civil. Élaborer des stratégies afin d'établir un lien entre le désarmement et les enjeux sociaux.
- ➔ Affecter les « dividendes de la paix » à des programmes sociaux, aux énergies renouvelables, aux emplois verts et à d'autres actions favorisant la sécurité humaine et la sécurité commune.
- ➔ Promouvoir la justice sociale et investir dans des programmes sociaux afin de renforcer les droits des travailleurs, les systèmes fiscaux équitables et les dispositifs de protection sociale.

## **7. Changements climatiques et sécurité alimentaire**

Atténuer les risques de conflit causés par les problèmes environnementaux et l'insécurité alimentaire en gérant les ressources de manière durable et en adoptant des approches novatrices :

- Intégrer les risques climatiques dans les stratégies de sécurité nationale. Prendre en compte les facteurs environnementaux afin d'éviter la concurrence sur les ressources rares. Promouvoir les accords internationaux sur les changements climatiques.
- Préconiser des politiques axées sur la gestion durable des ressources naturelles et promouvoir des pratiques agricoles durables.
- Investir dans la recherche et le développement afin d'améliorer la résilience aux changements climatiques et la gestion des ressources. Améliorer la productivité et la pérennité de l'activité agricole.

## **8. Cohésion sociale et confiance au niveau local**

Promouvoir des communautés pacifiques et résilientes en investissant dans les économies locales, la santé publique et les infrastructures :

- Plaider en faveur du commerce équitable, réduire les disparités économiques et allouer des ressources afin de soutenir les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois. Promouvoir des pratiques commerciales durables pour favoriser la stabilité économique à long terme.
- Investir dans les infrastructures de santé et garantir l'accès de tous les citoyens aux services de santé de base. Promouvoir les mesures et les modes de vie de nature à préserver la santé.
- Moderniser les infrastructures essentielles (transport, eau, assainissement et énergie). Mettre en œuvre une planification urbaine durable en donnant la priorité aux espaces verts et aux logements abordables.

## 9. Engagement inclusif et justice

Créer un environnement inclusif et contribuer à l'édification d'une paix juste et durable :

- Soutenir les politiques et les programmes qui impliquent de manière significative les femmes et les jeunes dans les processus de prise de décision en matière de paix et de sécurité à tous les niveaux.
- Recommander la mise en place de mécanismes permettant d'enquêter sur les violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles et sexistes, de les combattre et de les prévenir. Amener les auteurs à rendre des comptes et fournir aux victimes un soutien juridique, psychologique et financier.
- Préconiser des politiques visant à répondre aux doléances des groupes marginalisés. Promouvoir l'inclusion sociale et protéger les droits des minorités. Garantir l'égalité d'accès aux opportunités et aux ressources.

## 10. Éducation et culture de la paix

Donner aux citoyens les moyens de façonner des sociétés pacifiques par l'éducation, la compréhension et la prévention proactive des conflits :

- Élaborer des programmes d'études nationaux qui incluent l'éducation à la paix, les compétences en matière de résolution des conflits et l'importance de la tolérance et de la diversité. Soutenir la société civile pour qu'elle s'engage dans des actions de consolidation de la paix.
- Investir dans une éducation de qualité pour tous, en particulier dans les zones de conflit. Promouvoir des programmes de formation professionnelle qui dotent les individus des compétences nécessaires pour leur assurer des moyens de subsistance durables.
- Soutenir les stratégies nationales de prévention des conflits, notamment les systèmes d'alerte précoce, la participation des parlementaires dans les zones à haut risque, les initiatives de dialogue interconfessionnel et interculturel, et les outils de médiation facilement accessibles.



Union interparlementaire  
Pour la démocratie. Pour tous.

**T** +41 22 919 41 50

**F** +41 22 919 41 60

**E** [postbox@ipu.org](mailto:postbox@ipu.org)

Chemin du Pommier 5

Case postale 330

1218 Le Grand-Saconnex

Genève, Suisse

[www.ipu.org](http://www.ipu.org)